

# Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner l'émergence et le développement des PTCE

Paris le 25 mars 2024

## Table des matières

1.	Préambule .....	2
2.	Objectif de l'AMI pour accompagner l'émergence et le développement des PTCE .....	2
3.	Principes généraux et ciblage de l'AMI.....	2
4.	Bénéficiaires .....	2
5.	Modalités pratiques .....	3
a.	Dossier de candidature .....	3
b.	Gouvernance et procédures de sélection.....	3
c.	Critères de sélection .....	3
i.	Recevabilité.....	3
ii.	Eligibilité.....	3
iii.	Critères de sélection .....	4
6.	Contacts .....	4
	Annexe 1 : Dossier de candidature AMI .....	5

## 1. Préambule

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), définis par [l'article 9 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS](#), sont des regroupements d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui développent des coopérations territoriales avec une diversité d'acteurs afin de mettre en œuvre des projets économiques et sociaux innovants répondant aux besoins endogènes du territoire : entreprises « traditionnelles », collectivités territoriales, chercheurs, organismes de formation, porteurs de projets, associations...

Dans le cadre de l'effort de développement économique des territoires, le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Relance et de la Souveraineté Industrielle et Numérique a souhaité continuer la dynamique de soutien à l'émergence et à la consolidation des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). La politique de soutien mise en œuvre par l'Etat vise à soutenir les PTCE à plusieurs stades de leur développement et s'articule autour de deux axes principaux :

- Un [AMI pour accompagner l'émergence et le développement des PTCE](#). L'AMI permet aux PTCE lauréats de faire communauté et d'avoir accès à une offre de services renouvelée chaque année afin d'être accompagnés dans la consolidation de leurs projets et de leur modèle économique : ingénierie de projets, structuration du modèle économique, mesure d'impacts, créneaux juridiques, caractérisation de l'innovation sociale... L'AMI est permanent et accessible aux PTCE à tous les stades de leur développement : émergents, en développement ou matures.

- Un [AMI pour financer le développement des PTCE](#). Cet AMI soutient financièrement les structures lauréates de l'AMI d'accompagnement, dont le modèle économique et le degré d'avancement de leurs projets leur permettent de bénéficier d'un soutien financier. Depuis sa relance en 2021, l'Etat a soutenu au total 46 PTCE à hauteur de 100 000€ sur 2 ans.

## 2. Objectif de l'AMI pour accompagner l'émergence et le développement des PTCE

Le présent [AMI a pour objectif d'accompagner l'émergence et le développement des PTCE](#) à plusieurs stades de leur développement : émergence, en développement, existant, mature. Il permet aux PTCE lauréats de faire communauté et d'avoir accès à une offre de services renouvelée chaque année afin d'être accompagnés dans la consolidation de leurs projets et de leur modèle économique : ingénierie de projets, structuration du modèle économique, mesure d'impacts, créneaux juridiques, caractérisation de l'innovation sociale...

## 3. Principes généraux et ciblage de l'AMI

Le présent AMI est une démarche permanente valable et accessible tout au long de l'année. En cela, il a vocation à recevoir au fil de l'eau des candidatures de porteurs de projets intéressés par le sujet. Les cibles de l'AMI sont les PTCE à plusieurs stades de leur développement : en émergence, en développement, existant, mature.

Une attention particulière sera portée aux territoires dits fragiles (quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale), en particulier à ceux pour lesquels, du fait de la faible activité économique locale, les bienfaits d'une coopération économique territoriale seront les plus importants, notamment pour assurer le maintien ou le développement d'actions socio-économiques que le marché a du mal à maintenir ou à faire émerger.

## 4. Bénéficiaires

La structure qui porte le projet doit être une personne morale de droit privé, constituée sous la forme de coopérative, d'association, ou de société commerciale bénéficiaire de l'agrément ESUS.

Les perspectives de gouvernance du PTCE doivent être démocratiques au sens de l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire prévoir la participation active des parties prenantes aux objectifs et aux programmes d'actions du pôle.

## 5. Modalités pratiques

### a. Dossier de candidature

Pour chaque demande, le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une description de la structure porteuse du dossier (y compris ses statuts), des différents acteurs présents (ou susceptibles d'être impliqués) dans la dynamique collective, et du mode de gouvernance en place ou en perspective pour le (futur) pôle ;
- La description du périmètre géographique du PTCE et de son ancrage territorial intégrant notamment les territoires fragiles (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones de revitalisation rurale, bassins d'emplois désindustrialisés etc.) ;
- La description des objectifs (en termes de développement d'activité, de création d'emplois, d'innovation sociale ou de recherche d'utilité sociale, de valorisation des ressources locales et de l'implication des acteurs du territoire) et de la vision stratégique du (futur) PTCE ;
- Le cas échéant, la description sommaire des actions déjà entamées par le (futur) PTCE au moment du dépôt du dossier ou envisagées à court, moyen et long terme ;
- Les perspectives attendues de financement prévisionnel du (futur) PTCE (simplifié et en grandes masses) ;
- Et, le cas échéant s'ils sont formalisés (en fonction de la maturité du projet) :
  - o Un plan d'action prévisionnel sur 3 ans ;
  - o La description de l'implication des différentes catégories de membres du (futur) PTCE ;
  - o Les perspectives de mise en réseau avec les autres dispositifs et l'articulation avec les politiques publiques nationales et locales.

### b. Gouvernance et procédures de sélection

Le pilotage de l'AMI est mis en place sous l'autorité du Ministère de l'Economie, de la Finance et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, ce dernier pouvant s'entourer des administrations et de personnalités qualifiées autant que de besoin. Le pilotage opérationnel est confié à la Direction générale du Trésor (bureau BESSII).

Les principales étapes de sélection sont les suivantes :

- Transmission des dossiers de candidature via la plateforme numérique : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-ptce-accompagnement>
- Examen de la recevabilité des dossiers par le Bureau de l'Economie Sociale, Solidaire et Investissement à Impact (BESSII) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (Direction Générale du Trésor) ;
- En parallèle, transmission par le BESSII des dossiers recevables aux Cellules régionales d'animation constituées d'un binôme entre le correspondant régional de l'ESS et un représentant de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaires (CRESS). La CRA transmettra au BESSII un avis pour chaque dossier déposé<sup>1</sup> ;
- Instruction finale du dossier par le BESSII après sollicitation, le cas échéant, de la CRA.
- Information via la plateforme mes démarches simplifiées de la décision aux porteurs de projets.

### c. Critères de sélection

#### i. Recevabilité

Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

#### ii. Eligibilité

Pour être éligibles, les projets déposés doivent répondre (ou avoir comme perspective de répondre à moyen terme) à une majorité des critères suivants :

- être un regroupement, sur un même territoire, de réseaux, entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises industrielles ou commerciales, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation ;

---

<sup>1</sup> Contacts CRA <https://www.info-ptce.fr/contacts>

- avoir un ancrage territorial des activités économiques ;
- investir dans la recherche et le développement territorial dans une visée d'innovation sociale ou la recherche d'une utilité sociale ;
- favoriser/ viser la création, consolidation et/ou le développement d'emplois durables et de qualité ;
- favoriser le développement d'activités respectueuses des humains et de l'environnement ;
- contribuer à la valorisation d'une diversité de ressources locales : matérielles, humaines et financières ;
- permettre l'implication de citoyens, d'acteurs et d'institutions de toutes tailles.

### iii. Critères de sélection

#### **Vision stratégique et objectifs :**

1. Crédibilité de la proposition, expériences, compétences et professionnalisme ;
2. Qualité de l'analyse de positionnement stratégique (en fonction du territoire, du secteur, des acteurs, du contexte social et économique local) et des partenariats développés ou mis en perspective ;
3. Cohérence des objectifs, de la stratégie de coopération et de mutualisation proposés au regard des enjeux identifiés ;
4. Valeur ajoutée des actions du PTCE (économique, sociale et environnementale) ; 5. Caractère innovant du PTCE, de ses activités et de son processus de fonctionnement :
  - Développement d'actions de R&D, d'insertion et de formation, partenariats de recherche
  - Diffusion de l'innovation sous toutes ses formes (de produits, de processus, organisationnelle, territoriale, sociale et sociétale)

#### **Opérationnalité**

1. Qualité, pertinence et cohérence du plan d'action au regard des éléments précédents (analyse de l'environnement social, économique et territorial, objectifs, stratégie) ;
2. Qualité des moyens financiers et d'autres ressources pour mettre en œuvre le plan d'action : - Participation des entreprises et autres acteurs privés ; - Participation des collectivités territoriales.
3. Pérennité de la démarche pour assurer une autonomie financière à moyen terme

#### **Evaluation des résultats & impacts**

1. Indicateurs de suivi et d'évaluation de la réalisation du plan d'action, de l'atteinte des objectifs et des performances ;
2. Caractère exemplaire du PTCE en termes d'impacts durables sur le développement du territoire ;
3. Utilité sociale et environnementale dans le territoire ;
4. Evaluation du nombre d'emplois créés ou maintenus.

## 6. Contacts

#### **Contacts du Bureau de l'Economie sociale et solidaire et de l'Investissement à Impact (BESSII) de la Direction générale du Trésor :**

Aurore Laloux, chargée de mission PTCE au BESSII, Direction générale du Trésor, [aurore.laloux@dgtresor.gouv.fr](mailto:aurore.laloux@dgtresor.gouv.fr)

Evelyne Ahipeaud, Cheffe du BESSII, Direction générale du Trésor, [evelyne.ahipeaud@dgtresor.gouv.fr](mailto:evelyne.ahipeaud@dgtresor.gouv.fr)

#### **Contacts des Cellules régionales d'animation :**

<https://www.info-ptce.fr/contacts>

## Annexe 1 : Dossier de candidature AMI

Un exercice de concision est expressément demandé au porteur de projet qui complète le présent dossier. Ce dossier sera aussi jugé sur la capacité à synthétiser les points saillants et à ne pas excéder les volumes d'écriture demandés pour chacune des rubriques à renseigner.

*Nom du projet*

*Région*

*Structure porteuse du dossier*

Nom de la structure porteuse :

Adresse :

Forme juridique :

*Personne référente du dossier*

Nom / Prénom

Fonction au sein de la structure porteuse :

Mail :

Téléphone portable :

*Description de la structure porteuse du projet (1 page maximum)*

*Description des objectifs (en termes de développement d'activité, de création d'emplois, d'innovation sociale ou de recherche d'utilité sociale, de valorisation des ressources locales et de l'implication des acteurs du territoire) et de la vision stratégique du (futur) PTCE (1 page maximum)*

Identification et description sommaire des différents acteurs d'ores et déjà impliqués dans la dynamique collective ou, le cas échéant, susceptibles d'y être impliqués (2 pages maximum)

Mode de gouvernance en place ou en perspective pour le (futur) pôle (15 lignes maximum)

Description du périmètre géographique du (futur) PTCE et de son ancrage territorial intégrant notamment les territoires fragiles (1/2 page maximum)

Le cas échéant, description sommaire des actions déjà entamées par le PTCE au moment du dépôt du dossier ou envisagées à court, moyen et long terme (1 page maximum)

OPTIONNEL en fonction de la maturité du projet : Plan d'action prévisionnel sur 3 ans (1 page maximum)

OPTIONNEL en fonction de la maturité du projet : Description de l'implication des différentes catégories de membres du (futur) PTCE (1 page maximum)

OPTIONNEL en fonction de la maturité du projet : perspectives de mise en réseau avec les autres dispositifs et l'articulation avec les politiques publiques nationales et locales (1 page maximum)

Perspectives attendues de financement prévisionnel du (futur) PTCE (simplifié et en « grandes masse ») en terme de dépenses comme de recettes (1 page maximum – Possibilité d'ajouter un budget en annexe (budget annuel type ou budget sur 3 ans au choix du déposant)

**Aucune annexe complémentaire n'est attendue pour les candidats**